

## ARTICLES.

En vertu de quelle  
autorité.*Tableau des Exemptions.—Suite.*

Vins, spiritueux et liqueurs de malt pour l'ordinaire des officiers militaires ;	22 Vict., chap. 2.
Toile pour nappe, do	25 Vict., chap. 4.
Charbon et coke ;	22 Vict., chap. 2.
Vêtements et armes pour les tribus sauvages ;	" "
do do militaires ;	" "
Provisions pour le commissariat ;	" "
Cuivre—le produit ou la manufacture des provinces de l'A. B. du N., et } importé directement de là ;	" "
Liège, ou écorce de l'arbre à liège ;	" "
Déchets de coton et de filasse ;	" "
Coton de laine ;	" "
Crème de tartre cristallisée ;	" "
Diamants et pierres précieuses ;	" "
Dons de hardes pour être distribuées gratuitement par des sociétés cha- } ritables ;	" "
Tuiles à drainage pour les fins de l'agriculture ;	" "
Dessins ;	" "
Terre, argile, sable et ocre ;	" "
Œufs ;	" "
Émeri—Papier à l'émeri, au verre et papier sablé ;	" "
Instruments aratoires—quand ils sont importés spécialement pour l'encou- } ragement de l'agriculture ;	" "
Formes de chapeaux de feutre et feutre pour chapeaux ;	" "
Lin, chanvre et étoupe—non préparés ;	" "
Bois de chauffage ;	" "
Brique réfractaire et argile	" "
Poisson—frais ;	" "
do salé ;	" "
Huile de poisson—crue ;	" "
Poisson, produits du—non manufacturés ;	" "
Filets et seines de pêche, hameçons, lignes et fil à rets ;	" "
Fruits verts ;	" "
Fruits secs—des Etats-Unis seulement ;	" "
Fourrures et peaux, pelleteries ou queues, non préparées ;	" "
Fleur de farine ;	" "
Grains—Orge et seigle ;	" "
Bran de son et son gras ;	" "
Sarrasin ;	" "
Orge perlée et mondée ;	" "
Avoine ;	" "
Fèves et pois ;	" "
Blé-d'Inde ;	" "
Blé ;	" "
Fleur de sagou ;	" "
Farine des grains ci-dessus ;	" "
Pierres précieuses et médailles ;	" "
Chauderets et peaux pour les batteurs d'or ;	" "
Graisse et graillons ;	" "
Graviers ;	" "
Gypse ou plâtre de Paris, moulu ou non, mais non calciné ;	" "
Crin d'Angola, de chèvre, du Thibet, de cheval ou de chèvre de Turquie, } non manufacturé ;	" "
Foin et paille—le produit des provinces de l'A. B. du N.—importés direc- } tement de là ;	" "
Houblon ;	" "
Peaux vertes et cornes ;	" "
Indigo ;	" "
Vieux cable et étoupe ;	" "
Kryolite ou cryolite ;	" "
Saindoux ;	" "

O. en C. 28 nov. 1865.  
22 Vict., chap. 2.